

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Octobre 2023** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 33

Absents : 6

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 31

Pour la CCCO : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Éric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Christophe DUMONT – Rudy DILLIES donne pouvoir à Jean-Luc HALLE.

Etaient absents et excusés : 6

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOS.

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ARLEUX

Madame TANCA indique que le SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux), porte depuis 2005 un service de Transport pour Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) en partenariat avec l'association ACLAHME (Association Culture et loisirs pour Adultes handicapés Moteurs et Evolutifs) basée à Estrées. L'action consiste en la mise à disposition d'une navette de transport collective pour les personnes en situation de handicap ne pouvant utiliser les transports en commun « classiques », afin de bénéficier de sorties culturelles et de loisirs.

Le SMTD est partenaire financier de cette action depuis 2005 en allouant chaque année une subvention plafonnée à 15 000€, couvrant les frais de mise en place de cette action. Le montant de cette subvention est ensuite ajusté, chaque année, en fonction des dépenses et des justificatifs demandés par le SMTD. Ainsi, il est proposé de poursuivre le soutien financier de cette action pour l'année 2023.

A ce titre, en février 2023, le SIRA a sollicité le SMTD par courrier pour demander le renouvellement de la participation financière du SMTD à hauteur de 15 000€.

Il est rappelé que ce montant de subvention pour l'année 2023 est plafonné à 15 000 € : ce montant sera ensuite ajusté en fonction des dépenses justifiées par le SIRA sur la base des éléments suivants :

- Justificatifs des déplacements (origine / destination)
- Détail de l'itinéraire,
- Motif des déplacements,
- Détail des frais déclarés,
- Nombre de personnes transportées par sortie,
- Bilan comptable du SIRA.

Par ailleurs, au titre du versement de la subvention accordée en 2022, *le SIRA a transmis au SMTD les pièces listées précédemment, permettant de justifier ses dépenses pour 2022 à hauteur de 8 688,2 €.* L'ensemble de ces pièces a fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle de la part du pôle Mobilité.

Pour rappel, la note présentant la demande de subvention de 2022 avait été présentée et validée par le Bureau Syndical du 28 Septembre 2022 puis par le Comité Syndical du 12 Octobre 2022.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 27 septembre 2023

Ne prennent pas part au débat ni au vote, les élus membres au Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux : Delphine GUINEZ,

Ainsi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir VALIDER l'attribution d'un soutien financier au SIRA de 8 688,2 € au titre de l'année 2022 et sur le renouvellement d'un soutien financier plafonné à 15 000 €, ajustable après justification des dépenses, pour l'année 2023.

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_6_3-DE

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE l'attribution d'un soutien financier au SIRA de 8 688,2 € au titre de l'année 2022 et sur le renouvellement d'un soutien financier plafonné à 15 000 €, ajustable après justification des dépenses, pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_6_3-DE